| DÉPARTEMENT |
|--------------|
| Du Finistère |

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

| ARRONDISSEMENT |
|----------------|
| DE QUIMPER |

Effectif légal du conseil communautaire 22

PROCÈS-VERBAL

DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers en exercice

Le 8 septembre 2016

22

L'an deux mille seize, le 8 du mois de septembre, à 18 heures, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Douarnenez Communauté.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

| KERIVEL Jean | ORSINI Catherine | QUERE Hélène |
|---------------------|------------------------|-------------------------|
| BARIOU Marie-Pierre | PAUL Philippe | François CADIC |
| GRIJOL Christian | BROSSARD Claudine | TUPIN Hugues |
| RAHER Marc | LE FLOCH Erwan | PENCALET Françoise |
| TYMEN Yves | TILLIER Dominique | HERNANDEZ Marie-Thérèse |
| LE GUELLEC Gaby | CARADEC Henri | CROM Florence |
| MEYER Thomas | LANNOU Marie-Raphaëlle | GOURTAY Jean-Jacques |

Absent:

- TANGUY Patrick, pouvoirs à Monsieur Marc RAHER

1. ÉLECTION DU PRESIDENT

1.1. Présidence de l'assemblée

La plus âgée des membres présents du conseil communautaire, Madame Claudine BROSSARD a pris la présidence de l'assemblée (art. L.5211-9 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 21 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Christian GRIJOL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

1.2. Election du Président

1.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Florence CROM | 6 | six |
| Erwan LE FLOCH | 11 | onze |
| Marc RAHER | 5 | cinq |

Monsieur Marc RAHER indique qu'il retire sa candidature.

1.2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

| 0 |
|----|
| 22 |
| 0 |
| |

| d. Nombre de suffrages exprimés [b |) - C] | 22 |
|------------------------------------|--------|----|
| e Majorité absolue | | 12 |

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | ANDIDATS NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|--------------------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Florence CROM | 10 | dix |
| Erwan LE FLOCH | 12 | douze |

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Erwan LE FLOCH a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

2. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de **Monsieur Erwan LE FLOCH,** élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

2.1. Élection du premier Vice-président

2.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Marie-Pierre BARIOU | 13 | treize |
| Gaby LE GUELLEC | 9 | neuf |

Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Madame Marie-Pierre BARIOU a été proclamée 1ère Vice-présidente et immédiatement installée.

2.2. Élection du deuxième Vice-président

2.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 2 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 20 |
| e. Majorité absolue | 11 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Gaby LE GUELLEC | 20 | vingt |

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Monsieur Gaby LE GUELLEC a été proclamé 2ème Vice-président et immédiatement installé.

2.3. Élection du troisième Vice-président

2.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Florence CROM | 22 | Vingt deux |

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Madame Florence CROM a été proclamée 3ème Vice-présidente et immédiatement installée.

2.4. Élection du quatrième Vice-président

2.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Marc RAHER | 22 | Vingt deux |

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

Monsieur Marc RAHER a été proclamé 4ème Vice-président et immédiatement installé.

2.5. Élection du cinquième Vice-président

2.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Henri CARADEC | 22 | Vingt deux |

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

Monsieur Henri CARADEC a été proclamé 5ème Vice-président et immédiatement installé.

2.6. Élection du sixième Vice-président

2.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| François CADIC | 12 | douze |
| Françoise PENCALET | 10 | dix |

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

Monsieur François CADIC a été proclamé 6ème Vice-président et immédiatement installé.

3 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des membres.

3.1 Élection du premier membre du bureau

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Marie-Raphaëlle LANNOU | 22 | vingt-deux |

Proclamation de l'élection du 1er membre du bureau communautaire

Madame Marie-Raphaëlle LANNOU a été proclamée 1ère membre du bureau et immédiatement installée.

3.2 Élection du deuxième membre du bureau

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Marie-Thérèse HERNANDEZ | 22 | vingt-deux |

Proclamation de l'élection du 2ème membre du bureau communautaire

Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ a été proclamée 2ème membre du bureau et immédiatement installée.

3.3 Élection du troisième membre du bureau

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBR | E DE SUFFRAGES OBTENUS |
|-------------------------------|-------------|------------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Catherine ORSINI | 22 | vingt-deux |

Proclamation de l'élection du 3^{ème} membre du bureau communautaire

Madame Catherine ORSINI a été proclamée 3ème membre du bureau et immédiatement installée.

3.4 Élection du quatrième membre du bureau

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|--|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres | |
| Patrick TANGUY | 22 | vingt-deux | |

Proclamation de l'élection du 4^{ème} membre du bureau communautaire

Monsieur Patrick TANGUY a été proclamé 4ème membre du bureau et immédiatement installée.

3.5 Élection du cinquième membre du bureau

| | 3.5.1 | Résultats | du | premier | tour | de | scrutin |
|--|-------|-----------|----|---------|------|----|---------|
|--|-------|-----------|----|---------|------|----|---------|

| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
|---|----|
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | 22 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 22 |
| e. Majorité absolue | 12 |

| INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| (dans l'ordre alphabétique) | En chiffres | En toutes lettres |
| Jean KERIVEL | 22 | Vingt-deux |

Proclamation de l'élection du 5^{ème} membre du bureau communautaire

Monsieur Jean KERIVEL a été proclamé 5ème membre du bureau et immédiatement installé.

| 4. Observations et réclamations 1 | |
|-----------------------------------|------|
| | |
| | |
| | |
| | |

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 08/09/2016, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, la conseillère communautaire le plus âgée et le secrétaire.

Le Président M. Erwan LE FLOCH

La conseillère communautaire la plus âgée, Mme Claudine BROSSARD

Le secrétaire, M. Christian GRIJOL

DOUARNENEZ PO COMMUNAUTE OF THE PROPERTY OF TH

Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

ر الله محمود باز المناب المحمد معملولي

ages and the production of the first of the

AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF

Name of Edition



